

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre de
membres : 17

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1998
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Volants présents : 13

MM. LOGEL, HAAS, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER, Mme CABIROL,
MM. PREVOT, ISEL, NEUHARD, WINLING, BABILON, RUSTENHOLZ,
WEISBECKER.

Absents excusés :

MM. WITTMER, ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, GOETZ.

N° 53/98

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION
PLAN VELOS**

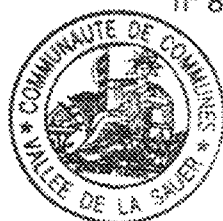
- VU le programme 1997 du Contrat d'Objectifs prévoyant l'attribution d'aides à l'investissement : 20 % des investissements plafonnés à 20 000 F pour les garages à vélos, 5 000 F pour les points info vélos et les range-vélos, 1 000 F pour le matériel d'entretien, aux prestataires qui réaliseront des investissements visant à favoriser l'accueil du cycliste et adhéreront à la charte vélo ;
- VU le cofinancement pour moitié de cette aide de 20 % par le Conseil Général ;
- Vu l'établissement et la signature de la charte "vélo"
- VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau
- CONSIDÉRANT la demande de subvention de Madame RICHAUD de Langensoultzbach

*le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer
à Madame RICHAUD de Langensoultzbach*

- . une subvention de 20 % des coûts d'investissement plafonnés à :*
 - 20 000 F pour le garage à vélo*
 - 5 000 F pour le point d'info cyclo*
 - 5 000 F pour le range-vélos extérieur*

Le versement de la subvention interviendra sur présentation des factures et pièces justificatives et après signature d'un engagement d'adhésion à la charte vélo de la Vallée de la Sauer.

Pour copie conforme,
MORSBRONN-LES-BAINS, le 25 octobre 1998
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi
n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

